



# DoC'Actus

Bulletin d'information du centre de documentation en santé au travail en Limousin

**N°78, juillet 2014**

**Rappels des textes réglementaires [JORF, JOUE, norme, ...] : page 2**

**Les brèves : page 5**

**Rapports et études : page 8**

**Sur le Web : page 9**

**Les chiffres en plus : page 10**

**La boîte à outils : page 10**

**Insolite : page 12**



## Extraits du Journal Officiel de la République Française

[Arrêté du 7 mai 2014](#) portant modification de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif **aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.**

[Décret n° 2014-605 du 6 juin 2014](#) révisant et complétant les **tableaux des maladies professionnelles** annexés au livre IV du code de la sécurité sociale.

*[Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques. La partie B du tableau est révisée en ce qui concerne la désignation des maladies et les examens médicaux complémentaires à réaliser pour confirmer le diagnostic. La notion de primo-infection est supprimée et remplacée par l'infection tuberculeuse latente. Cette affection sera attestée par l'évolution des tests tuberculiques, à partir des tests de détection dits IDR et/ou IGRA]*

[Arrêté du 26 mai 2014](#) relatif à la **prévention des accidents majeurs dans les installations classées** mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement.  
*[Transposition de la directive Seveso 3]*

[Avis](#) relatif à l'extension d'un avenant à la **convention collective nationale des services de santé au travail.**

[Arrêté du 4 juin 2014](#) **modifiant la liste des établissements de fabrication, flocage et calorifugeage à l'amiante susceptibles** d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

[Arrêté du 6 juin 2014](#) **modifiant et complétant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales** susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'**amiante.**

[Ordonnance n° 2014-699 du 26 juin 2014](#) portant **simplification et adaptation du droit du travail.**

## Extraits du Journal Officiel de l'Union Européenne

[DÉCISION DE LA COMMISSION du 28 mai 2014](#) établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne **aux peintures et aux vernis d'intérieur ou d'extérieur** DÉCISION DE LA COMMISSION du 28 mai 2014 modifiant les décisions 2011/263/UE, 2011/264/UE, 2011/382/UE, 2011/383/UE, 2012/720/UE et 2012/721/UE afin de tenir compte de l'évolution de la classification des substances

[RÈGLEMENT \(UE\) No 605/2014 DE LA COMMISSION du 5 juin 2014](#) modifiant, aux fins d'ajouts de mentions de danger et de conseils de prudence en langue croate et aux fins de son adaptation au progrès scientifique et technique, le règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la **classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.**

**CLP : modification des entrées de l'annexe VI :** Afin d'adapter le règlement CLP au progrès scientifique et technique, son annexe VI relative à la classification et l'étiquetage harmonisés des substances fait l'objet de quelques changements. Deux entrées sont supprimées, et d'autres sont remplacées.

L'annexe III d'un règlement européen modifie les tableaux 3.1 et 3.2 de l'annexe VI du règlement CLP relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges comme suit :

- l'entrée correspondant au numéro index 015-188-00-X ((1-méthylethylidène)di-4,1- phénylenetetraphényl diphosphate) est supprimée ;

- neuf entrées ont été supprimées et remplacées par de nouvelles entrées.

Pour rappel, le tableau 3.1 énumère les substances dangereuses faisant l'objet d'une classification et d'un étiquetage harmonisés fondés sur les critères définis à l'annexe I, parties 2 à 5, du règlement CLP. Le tableau 3.2 établit la liste des substances dangereuses faisant l'objet d'une classification et d'un étiquetage harmonisés fondés sur les critères définis à l'annexe VI de la directive 67/548/CEE du Conseil dite directive DSD.

Remarque : la directive DSD sera abrogée à compter du 1er juin 2015, entraînant pleine application du règlement CLP.

**Le règlement entrera en vigueur le 27 juin 2014. L'annexe VI sera modifiée à compter du 1er avril 2015.** Editions législatives, le 11/06/2014

[Communication de la commission](#) au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions relative à un cadre stratégique de l'Union européenne **en matière de santé et de sécurité au travail** (2014-2020) 06/06/2014.

[RÈGLEMENT \(UE\) No 709/2014 DE LA COMMISSION du 20 juin 2014](#) portant modification du règlement (CE) no 152/2009 en ce qui concerne **la détermination des teneurs en dioxines et en polychlorobiphényles**.

[DIRECTIVE 2014/68/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 15 mai 2014](#) relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant **la mise à disposition sur le marché des équipements sous pression**.

[DÉCISION DE LA COMMISSION du 24 juin 2014](#) relative à la mise sur le marché de produits biocides contenant du cuivre, en vue d'une utilisation essentielle.

[DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION du 25 juin 2014](#) reportant la date d'expiration de l'approbation de la **diféthialone et du difénacoum** en vue d'une utilisation dans les **produits biocides de type 14**.

## Norme

**NF EN 12464-2 Mars 2014** : Une norme sur le confort et la performance visuelle pour les activités professionnelles extérieures. Après la publication d'une norme sur l'éclairage des lieux de travail intérieurs (NF EN 12464-1), découvrez les exigences pour un bon confort visuel lors d'un travail extérieur (NF EN 12464-2). **Aéroports, chantiers, stations-services...** les recommandations sont données lieu par lieu. [AFNOR](#) - 05/06/2014.

## Décision Conseil d'Etat

Par une [décision du 4 juin](#), le Conseil d'Etat a annulé partiellement l'arrêté du 2 mai 2012 qui avait abrogé diverses dispositions relatives à la **surveillance médicale renforcée des travailleurs**. Cet arrêté avait été pris en application du décret du 31 janvier 2012 relatif à la nouvelle organisation de la médecine du travail.

### **[Cette décision d'annulation concerne :**

- l'arrêté du 13 juin 1963 applicable aux travailleurs exposés au risque de silicose professionnelle ;
- l'arrêté du 5 avril 1985 applicable aux travailleurs exposés au risque de lésion maligne de la vessie ;
- l'arrêté du 6 juin 1987 applicable aux travailleurs exposés au benzène ;
- l'arrêté du 15 septembre 1988 applicable aux travailleurs exposés au plomb métallique et à ses composés ;
- l'arrêté du 31 janvier 1989 applicable aux travailleurs exposés au bruit ;
- l'arrêté du 28 mars 1991 applicable aux travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;
- l'arrêté du 28 août 1991 applicable aux travailleurs exposés aux rayonnements ionisants ;
- l'arrêté du 15 juin 1993 applicable aux travailleurs occupant des postes de travail comportant de la manutention manuelle de charges ;
- l'arrêté du 13 décembre 1996 applicable aux travailleurs exposés aux risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante.

**On se retrouve donc avec deux réglementations applicables (l'ancienne et la nouvelle). Mais ce problème devrait rapidement être résolu par un nouvel arrêté d'abrogation, remplissant bien, cette fois, toutes les conditions de validité.]**

## Circulaire

[Circulaire du 20 mai 2014](#) relative à la mise en œuvre de l'accord cadre relatif à la **prévention des risques psychosociaux** dans la **fonction publique** de l'Etat.

**L'affection psychique reconnue comme maladie professionnelle** : Une affection psychique peut être reconnue comme maladie professionnelle à la condition qu'un comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) ait établi un lien direct et essentiel entre cette affection et les conditions de travail. Pour mise en œuvre immédiate

- [Consulter la circulaire 12-2014](#) du 12/06/2014.
- [Consulter les annexes](#)



## Les brèves :

### **Déclaration obligatoire (DO) des mésothéliomes - 2012, première année de fonctionnement du dispositif national :**

Après une phase pilote réalisée en 2011 dans 6 régions volontaires, les mésothéliomes sont devenus, par décret en 01/2012, la 31ème maladie à déclaration obligatoire (MDO). Cette DO contribue à la lutte contre les cancers liés à l'amiante, qui représente un enjeu important de santé publique. Elle est inscrite dans le Plan cancer 2009-2013. InVS - 05/2014.

- [Télécharger le rapport](#) - 05/2014 - 66 pages
- [Télécharger la synthèse](#) - 06/2014 - 6 pages

### **Des retraités gardent des troubles cognitifs longtemps après une forte exposition professionnelle aux solvants :**

L'exposition aux solvants durant la vie professionnelle peut avoir un impact négatif sur les performances cognitives. Mais ces effets s'atténuent-ils lorsque l'exposition a cessé ? Des chercheurs français, notamment de l'Unité Inserm 1061 « Neuropsychiatrie : recherche épidémiologique et clinique », et leurs collègues américains de Harvard, viennent de montrer que les retraités gardaient les traces de leur travail au contact des solvants en cas d'exposition forte. Les résultats sont publiés dans [Neurology](#) [ine inegliche ine ze texte]. [Lire le communiqué de presse](#), INSERM, mai 2014.

### **Dix-sept substances favorisant le cancer du sein identifiées :**

Des scientifiques américains ont identifié les substances chimiques les plus cancérigènes présentes dans l'environnement quotidien que les femmes devraient éviter pour réduire les risques de cancer du sein, une piste jugée prometteuse pour sa prévention. Cette recherche, publiée le 12 mai dernier dans la revue [Environmental Health Perspectives](#) [ine inegliche ine ze texte], confirme également que les produits chimiques qui provoquent des tumeurs cancéreuses des glandes mammaires chez les rats, sont également liés au cancer du sein chez les humains. [Le Monde.fr avec AFP](#) | 12.05.2014

### **Recommandation par consensus :**

[Adaptations de la prise en charge de l'arrêt du tabac avec l'arrivée de la cigarette électronique ?](#) "Réunis à l'initiative de l'OFT, dix experts de l'aide à l'arrêt du tabac ont travaillé depuis janvier pour aboutir progressivement à un consensus sur la conduite pratique à tenir par les professionnels de santé (impliqués ou non dans la prise en charge des fumeurs avec les méthodes validées - thérapies

comportementales et cognitives, substituts nicotiques et médicaments de prescription pour l'arrêt du tabac)."OFT, juin 2014.

### **Alcool au travail: quels moyens d'action pour l'entreprise? :**

Le Code du travail précise qu'"aucune boisson alcoolisée autre que le vin, la bière, le cidre et le poiré n'est autorisée sur le lieu de travail". En huit questions-réponses, voici les solutions dont dispose l'employeur confronté à l'état d'ébriété d'un salarié durant le travail. [L'entreprise.lexpress.fr](#), le 03/06/2014.

### **Les médecins du travail au chevet des managers :**

Éloignés de la réalité du terrain par le poids grandissant des procédures, les encadrants souffrent et font souffrir leurs équipes. Ils souffrent, car ils sont pris entre le marteau et l'enclume, entre les exigences de productivité et les contraintes opérationnelles que rencontrent leurs équipes sur le terrain. «Ils», ce sont les managers, ou plus exactement les encadrants, selon la terminologie utilisée par les spécialistes de la santé au travail réunis à Lille pour le 33e Congrès national de santé au travail. [Lefigaro.fr](#), le 03/06/2014.

### **Les cancers liés à l'amiante sont sous-déclarés :**

Par décret du 16 janvier 2012, le mésothéliome est devenu la 31e maladie à déclaration obligatoire en France. L'Institut national de veille sanitaire (InVS) a publié le 5 juin dernier le premier bilan la concernant. Selon les estimations, depuis la publication du décret et jusqu'au 30 avril 2013, entre la moitié et les trois quarts des cas ont été notifiés par les médecins. Ces proportions sont certes insuffisantes, mais les experts jugent ces résultats "encourageants" pour une première année. Ils doivent néanmoins "être améliorés par une participation exhaustive des médecins amenés à poser un diagnostic de mésothéliome", selon le document de l'InVS. [Le Point.fr](#), le 06/06/2014.

**Recommandations du HCSP :** Vaccination contre la grippe saisonnière chez les personnes âgées et les **professionnels de santé**. Le **HSCP** recommande notamment :

- la poursuite des campagnes annuelles de vaccination contre la grippe des personnes âgées de 65 ans et plus ;
- la poursuite de la vaccination contre la grippe des personnels de santé qui doit s'intégrer dans un programme global de prévention de l'infection nosocomiale, en complément des mesures barrières.
- Lire l'[Avis](#) et le [Rapport](#) (06/06/2014)



**Compte personnel de prévention de la pénibilité : Michel de VIRVILLE remet ses préconisations au gouvernement :** M. Michel de Virville a été chargé par le gouvernement en novembre 2013 d'une mission de facilitation et de concertation permanente sur le compte personnel de prévention de la pénibilité. Marisol TOURAINE et François REBSAMEN annonceront bientôt leurs décisions quant aux modalités retenues pour la mise en place du compte, qui découleront directement des préconisations de Michel de Virville. [Lire le document Virville.](#) Ministère du travail, le 10/06/2014.

**Supervision de l'équipe par le directeur : agrément annulé.** Décision exemplaire de la Direction Générale du Travail du 29 04 2014 à la suite d'un recours hiérarchique de la CFE CGC : le directeur de service ne peut superviser l'équipe pluridisciplinaire. Cette supervision par le directeur est une interprétation abusive des textes, hélas extrêmement courante dans les services. Selon l'article L4622-8, c'est bien le médecin du travail et non pas le directeur qui doit coordonner l'équipe pluridisciplinaire. [Lire la décision.](#) (Extrait du n°47 de la revue Espace Santé Travail). [Cfecgc-santetravail.fr](#), le 10 Juin 2014

**Un travailleur diabétique peut-il réglementairement occuper un poste isolé ?** Le travailleur diabétique, peut poser des problèmes d'aptitude du fait des complications de son diabète (ophtalmologiques ou autres...), mais dans le cadre d'un travail isolé, c'est la survenue d'épisodes hypoglycémiques qui est le plus problématique, le risque d'hypoglycémie étant plus fréquent chez les salariés ayant un traitement insulinaire. Il existe donc un risque individuel, mais certaines professions exposent à faire courir un risque collectif telles les chauffeurs poids lourds, les transports de personnes et chez les salariés occupant des postes de sécurité. [Pour en savoir plus, lire les conclusions sur le site de l'ISTNF](#), le 10/06/2014.

**Sobriété, transparence et concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques :** Sénat - 10/06/2014.

- [Télécharger l'avis n° 592](#) - 59 pages
- [Télécharger le rapport n° 594](#) - 115 pages
- [Télécharger la proposition de loi n° 595](#) - 9 pages

**Bilan intermédiaire de la réforme : lettre ouverte du Cisme adressée au Ministre du Travail.** Suite du document de travail produit par la DGT dans le cadre du bilan intermédiaire de la réforme, les adhérents du Cisme ont décidé l'envoi d'une [lettre ouverte à M. Rebsamen, Ministre du travail](#). Le courrier a également été porté à la connaissance des partenaires sociaux, la Direction générale du Travail et du Conseil d'Orientation du Condition de Travail. [CISME](#), le 11/06/2014.

**Formation pratique aux gestes de premiers secours dans la préparation du permis de conduire :** Sénat - 12/06/2014 - 3 pages. [Télécharger la proposition de loi n° 620](#)

**Santé et sécurité au travail : le Brésil défaillant :** En trois ans, neuf ouvriers sont morts sur les chantiers des stades de la Coupe du monde. Un tribut humain révélateur des conditions de travail au Brésil. En 2013, le pays a dénombré 700 000 accidents, 15 000 blessés et 2 700 décès liés à une activité professionnelle. [Novethic.fr](#), le 13/06/2014.

**HAS : Troubles bipolaires : repérage et diagnostic en premier recours - Note de cadrage.** Cette [note de cadrage](#) vise à présenter le projet d'élaboration d'une fiche mémo « Troubles bipolaires : repérage et diagnostic en premier recours ».

Les objectifs de cette fiche mémo sont :

- Améliorer le repérage des patients souffrant d'un trouble bipolaire en premier recours.
- Améliorer par un repérage précoce la prévention des complications des troubles bipolaires. [HAS](#), le 13/06/2014.

**Les nanoparticules d'argent sont-elles sûres ?** Implications pour la santé, l'environnement et la résistance microbienne. [Avis scientifique](#) du Comité scientifique indépendant sur les risques sanitaires émergents et nouveaux (SCENIHR). Juin 2014.

**Bipolaires au travail : « Tant pis pour ceux qui me prennent pour une débile » :** Les troubles mentaux font peur aux employeurs. Aux collègues aussi. Pour un bipolaire, s'insérer professionnellement est compliqué. En plus de la pathologie, il faut gérer le stress, l'ignorance, les clichés. [Rue89.fr](#), le 17/06/2014.



**L'Europe en campagne contre le stress au travail :** La commission européenne fait le constat que le stress est l'un des problèmes de santé liés au travail les plus fréquemment cités lors des enquêtes auprès des salariés et qu'il serait à l'origine de la majorité des journées de travail perdues. L'agence européenne de sécurité et de santé au travail lance donc une grande campagne d'information et de sensibilisation sur le stress et la prévention des risques psychosociaux. A cette fin, un [site internet](#) est dédié à cette campagne intitulée « **Les risques psychosociaux : mieux prévenir pour mieux travailler** ». Il vise à sensibiliser l'opinion aux risques psychologiques, physiques et sociaux liés au stress au travail. [Lire le communiqué de presse](#) EU-OSHA, le 18/06/2014.

**Reach : quatre nouvelles substances extrêmement préoccupantes inscrites :** La [liste des substances extrêmement préoccupantes](#) (SVHC) candidates à l'interdiction dans le cadre de Reach comporte désormais 155 substances : l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) a ajouté le **chlorure de cadmium**, considéré comme **CMR mais également identifié comme ayant des effets graves sur les reins et les os**. Les 3 autres substances sont également classées comme des CMR : **l'acide benzoïque**, **l'acide benzène-1,2-dicarboxylique-1,2, ester de dihexyle** (ramifié et droit), le **perborate de sodium** et **sel de sodium de l'acide perborique** ainsi que le **peroxométaborate de sodium**. [Actu-environnement.com](#), le 18/06/2014.

**Accessibilité des lieux, des transports et de la voirie pour les handicapés :** Assemblée Nationale/Sénat - 18/06/2014.

- [Télécharger le rapport n° 2041/n° 631](#) - 18 pages
- [Télécharger le projet de loi n° 2041/n° 632](#) - 9 pages

**Nomenclature ICPE :** Afin d'aider les exploitants d'installations classées à se préparer à la future nomenclature ICPE, l'Ineris et le ministère du Développement durable, en collaboration avec l'UIC et l'Ufip, ont révisé le [guide technique](#) d'octobre 2010 pour l'application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des ICPE. Il intègre les

dispositions du règlement CLP et la transposition de la directive Seveso 3. [Ineris.fr](#), juin 2014.

**Le compte personnel de prévention de la pénibilité :** Des solutions simples et concrètes pour les salariés et les employeurs. Les seuils d'exposition ne figurent pas dans le document présenté hier par les ministères. Est simplement validé le principe général qui prévoit que le seuil d'exposition croise une intensité (mesurée en décibels pour le bruit, en kilogrammes pour les manutentions manuelles, etc) et une temporalité (durée ou fréquence). Et ces seuils seront calculés après la prise en compte des moyens de protection collectifs ou individuels prévus par l'employeur (système d'aspiration d'air pour les agents chimiques dangereux, engins de levage mécanique, appareils de protection auditive, etc.). "L'investissement de départ, qui consiste à évaluer l'exposition des postes ou des situations de travail, répond à l'intérêt et à l'obligation de l'employeur en termes de prévention globale des risques", rappellent les ministères. "Ensuite, l'employeur n'a qu'à l'actualiser d'une année sur l'autre, notamment dans le cadre de l'actualisation de son document unique." Les décrets portant sur le compte pénibilité devraient être publiés en juillet pour une entrée en vigueur en 2015. [Lire le communiqué de presse](#). 24/06/2014.

**Des seuils d'exposition pour les 10 facteurs de pénibilité seront prochainement officialisés... :** La pénibilité est entrée dans le Code du travail en 2012, [dix facteurs de risque de pénibilité](#) ont été listés. Pour chacun de ces facteurs de risque il n'existait jusqu'à présent aucun seuil d'exposition pour préciser à la fois le niveau de l'exposition et la durée de l'exposition à un facteur pendant une période donnée. Une réflexion est en cours, animée par une commission mise en place en vue de la mise en œuvre du compte Personnel de Prévention de la Pénibilité (C3P). Des seuils d'exposition sont proposés pour chacun des dix facteurs de pénibilité ([document de travail établi par Mr De Virville](#)). Rien n'est encore officiel, des décrets d'application seront sans doute publiés cet été. [Atousante](#), le 29/06/2014.

**Le Sénat met en place un comité de suivi sur l'amiante** : La commission des affaires sociales du Sénat a créé un comité afin d'évaluer l'application des préconisations formulées dans son rapport publié en 2005 : "Le drame de l'amiante en France : comprendre, mieux réparer, en tirer des leçons pour l'avenir". Le rapport du comité de suivi sera présenté à la presse le mercredi 2 juillet à 14h30. [Sénat](#), le 29/06/2014.

**Amiante, une convention** : La DGT, l'OPPBTP et l'INRS viennent de signer une convention prévoyant des engagements et des moyens pour la réalisation du projet "CARTO Amiante". Ce projet a pour objet la réalisation d'une cartographie représentative de l'empoussièrement amiante des processus de travail, essentiellement de courtes durées, couramment utilisés dans le BTP. Une campagne de mesurage sur chantiers va être réalisée dans les prochains mois, afin de constituer une base de données communes, reconnue et accessible

pour toutes les entreprises du BTP. [Préventica](#), le 30/06/2014.

**INVS, bulletin de veille sanitaire :**

- Région Limousin. n°29 - Juin 2014 - [Bilan de la surveillance canicule en 2013](#).
- [Surveillance sanitaire en région Limousin. Point épidémiologique au 27 juin 2014](#).
- [Surveillance sanitaire en région Aquitaine. Point épidémiologique au 26 juin 2014](#).

## Rapports et études :

**Un nouveau rapport s'intéresse au coût des accidents et des problèmes de santé au travail** : [Ce rapport de l'EU-OSHA](#) examine et analyse une sélection d'études évaluant les coûts dus à l'absence ou à l'inefficacité d'un système de santé et de sécurité au travail.

Le rapport se concentre sur différents types de coûts - la productivité, les soins de santé, la qualité de vie, l'administration et l'assurance - qui sont engendrés du fait de mauvaises conditions de santé et de sécurité au travail. Il présente également des recommandations sur la manière dont ces coûts devraient être estimés à l'avenir afin de mieux informer les décideurs politiques.

[Lire le résumé](#) [ine frinche ine ze texte].

**Travail indépendant : santé et conditions de travail - Actes du colloque du 18 septembre 2013** : Le document rassemble 14 contributions de sociologues, épidémiologistes, statisticiens ou encore professionnels de santé publique. Les communications s'intéressent aussi bien à la catégorie des auto-entrepreneurs qu'aux incidences de la maladie (d'origine professionnelle ou non) sur la vie des indépendants, le stress et les suicides chez les producteurs laitiers ou encore les médecins libéraux face à leur propre santé.

[Téléchargez le document sur le site du CEE.](#), Centre d'études de l'emploi, 230 pages, mai 2014.

**Incivilités au travail: près d'un salarié sur deux en est victime** : Arriver en retard en réunion, couper la parole, ne pas dire bonjour... Selon une étude du cabinet Eléas, les incivilités au travail augmentent et s'avèrent nocives pour l'entreprise. Décryptage. [Challenge.fr](#), le 11/06/2014. **Lire également sur le sujet**, cette publication du Ministère du travail : [Etude DARES 2014-044 - Subir un comportement hostile dans le cadre du travail : plus de 20 % des salariés s'estiment concernés](#). 18/06/2014.



## Sur le Web :

**Cartographie interactive de la démographie médicale** : La cartographie interactive est un outil dynamique de diagnostic et d'aide à la décision en matière de démographie médicale au service des médecins, des patients, des instances décisionnelles et des collectivités territoriales.

[CNOM](#), juin 2014.

**MIXIE : Un logiciel pour évaluer les multiexpositions aux substances chimiques** : En milieu professionnel, les opérateurs peuvent être exposés simultanément à plusieurs produits chimiques potentiellement dangereux pour la santé. En matière de prévention, il est nécessaire d'évaluer les risques liés à la combinaison de ces expositions. **MIXIE est un outil simple et facile à utiliser** qui permet, à partir de données de mesure, d'évaluer le potentiel additif ou non des substances chimiques et de situer les niveaux d'exposition cumulés par rapport aux valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP).

**Ce logiciel en ligne** a été développé initialement par l'Université de Montréal et l'IRSST. L'INRS a adapté la base de données des substances contenues dans MIXIE au contexte réglementaire français des VLEP. Seules les informations toxicologiques des substances dont la valeur limite québécoise diffère fortement de la VLEP française ont été révisées par l'INRS.

- [Accédez au site Mixie](#)

- [Consultez la notice d'utilisation Mixie](#)



[JaimeLeLundi.com ! @vivelelundi](#) **Le blog du mieux-être au travail.** Compte rendu du 1er événement [barcamp](#) organisé par l'équipe de J'aime le lundi sur le thème de la **Médecine du Travail**. La rencontre a été riche en échanges et a rencontré un vif succès. Parmi les thèmes abordés :

- L'organisation
- La place et le rôle du médecin du travail
- L'équilibre vie privée / vie professionnelle
- Comment créer du lien en tant que médecin du travail ?
- Comment, à l'éclairage du passé, être acteur du propre changement de mon rôle de médecin ?
- Découvrez le [Slideshare](#) ! JLL, 23/06/2014.

**Découvrez ou redécouvrez les vidéos de l'INRS - INRS France, la chaîne de la santé et de la sécurité au travail** : Situations de travail, témoignages, paroles d'experts, bonnes pratiques sur un large éventail de risques professionnels, métiers et secteurs d'activité. L'INRS vous invite à découvrir ou redécouvrir au travers de la chaîne santé et sécurité au travail (INRSFrance sur YouTube) près de 200 vidéos pour vous informer et vous former sur la prévention des risques professionnels. INRS - 06/2014. [Découvrir la chaîne](#)



## Les chiffres en plus :

**Entreprises : le "présentéisme" coûte de 13 à 25 milliards d'euros par an.** Alors que l'absentéisme est souvent pointé du doigt comme étant une source de pertes pour les entreprises, avoir des salariés présents mais malades et démotivés serait en réalité deux fois plus coûteuses pour les sociétés. La notion de présentéisme a fait son apparition depuis quelques années en Amérique du nord. Le terme désigne un salarié présent à son poste de travail mais dont sa productivité est en berne, pour cause de fatigue liée à des difficultés personnelles ou professionnelles. [Leparisien.fr](http://Leparisien.fr), le 10/06/2014.

**Deux ans après un cancer, les malades témoignent de leurs difficultés :** En dépit des progrès réalisés pour la vie quotidienne des patients après deux ans en dix ans, [une enquête de l'Institut national du cancer](#) montre que de nombreuses améliorations sont encore nécessaires.

**Le tabac en France : un bilan des années 2004-2014.** Dix ans après la mise en place du tableau de bord mensuel des indicateurs relatifs au tabac en France, l'OFDT dresse un bilan des principaux indicateurs suivis depuis une décennie, en l'enrichissant de données issues d'autres sources (enquêtes, études épidémiologiques, etc.). [Ce numéro de Tendances](#) revient tout d'abord sur les grandes évolutions législatives et se conclut sur les possibles répercussions de la cigarette électronique sur la situation du tabac en France. *Mai 2014.*

## La boîte à outils

**Le petit guide du mieux-entendre :** La brochure décrit le parcours de la personne qui perd de l'audition en partant du diagnostic (médecin, ORL) pour présenter les solutions : l'appareillage, la rééducation orthophonique, les aides techniques, les financements, le rôle de l'entourage, le soutien des associations de personnes malentendantes. Elle apporte de nombreuses pistes pour trouver de l'information (sites internet, numéros de téléphones...).

- [J'entends mal ! | Le petit guide du mieux entendre](#)
- [Campagne nationale d'information sur la baisse d'audition](#), juin 2014.

**La prévention au bureau :** [Une campagne d'information sur la prévention au bureau](#) vient d'être lancée par la Commission Fédérale de coordination pour la Sécurité au Travail (CFST – Suisse). Elle se concrétise par un bureau virtuel interactif où l'on y retrouve les risques liés au travail de bureau, l'ergonomie des postes de travail, l'agencement du bureau etc...

La [CRAMIF](#) a mis en ligne sur son site, **12 fiches de bonnes pratiques de prévention des TMS en logistique**. Ces documents présentent des solutions concrètes pour réduire les contraintes posturales des opérateurs lors des manutentions.

**Evaluation du risque chimique :** La Carsat Rhône-Alpes met en ligne une nouvelle fiche : [SP 1195](#) : Evaluation du risque chimique – Des arguments pour convaincre.

**Echoscan : le nouvel outil de prévention de la surdité professionnelle :** Cet appareil conçu par l'INRS diagnostique et quantifie la fatigue auditive avant qu'une perte de l'audition s'installe. La surdité professionnelle est l'une des maladies professionnelles les plus coûteuses pour la collectivité : 100.000 euros d'indemnisation, en moyenne, par la sécurité sociale, selon l'INRS. L'appareil a fait l'objet d'un dépôt de brevet. [Echoscan est destiné aux médecins du travail](#), mais une version experte sera déclinée pour les cliniciens. [Télécharger le communiqué](#). INRS, 04/06/2014.

**FICHE FAR** : Nouvelle fiche pour repérer les cancérogènes. Une nouvelle fiche d'aide au repérage (FAR) de produits cancérogènes vient d'être publiée, concernant [l'entretien des espaces verts](#). Par ailleurs, 15 fiches FAR et une fiche FAS existantes viennent d'être mises à jour. La liste complète des 87 fiches actuellement disponibles dans la collection des FAR ou des FAS (aide à la substitution) est également proposée. [INRS](#), le 11/06/2014.

**Secafi** présente sa nouvelle collection de guides pratiques destinés à mieux appréhender les questions de santé et bien-être au travail : [Consulter les guides](#).

- **Agir en cas de présomption de harcèlement**
- **Agir pour la prévention des cancers professionnels**
- **Agir pour la prévention des risques psychosociaux**

**Piloter la prévention des risques professionnels dans les EHPAD** : Ce guide méthodologique a été réalisé dans le cadre du projet « Prévenir les risques professionnels dans les EHPAD ». Il réalise un état des lieux et identifie les leviers d'action sur les conditions de travail en EHPAD, marquées par une forte charge de travail. [Télécharger le guide](#). Chorum/Cides, le 17/06/2014.

**Fumées de soudage** : PRST 2010-2014 Poitou-Charentes. Ministère du travail, de l'emploi, de formation professionnelle et du dialogue social - 2014.

- Télécharger la brochure « [Vendeurs/distributeurs - Fumées de soudage - Promouvoir une protection adaptée](#) » - 4 pages
- Télécharger le dépliant à destination des salariés « [Fumées de soudage - Agir pour se protéger](#) »
- Télécharger le dépliant à destination des employeurs « [Fumées de soudage - Agir pour prévenir](#) »

**Information-sensibilisation des risques professionnels pour les travailleurs saisonniers** : AMIEM-Lorient - 2014 - 32 diapositives. [Télécharger le diaporama](#)



## Insolite

Chutes de hauteur : le BTP se mobilise ..... Faites viiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiite....



(Stephen Davo Davies Rope Access Technicians Network)